

ANNONCE INTÉRESSEMENT : Tentez les médecines douces !

L'entreprise ayant décidé d'intégrer le nombre de jours d'arrêt maladie (de moins de 60 jours) dans les critères d'intéressement (voir tract Sud), il a été convenu que, pour aider à la réalisation de ce critère, deux personnes du service des relations sociales seront formées aux médecines douces et seront mises à la disposition des salariés afin de prévenir certaines pathologies et de soigner gratuitement.

N'hésitez pas à les contacter pour un rendez-vous gratuit :

Chef du personnel de Clermont-Ferrand

↳ *Chiropracteur, Marabout, Rebouteurs*

Chef du personnel de CTX et COM

↳ *Acuponctrice, Homéopathe, Sophrologue*

